

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



16174013

MONITEUR BELGE

13 -12- 2016

BELGISCH STAATSBLADE

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ 06 DEC. 2016

Greffe
Le Greffier

N° d'entreprise : 0451733750

Dénomination

(en entier) : **LA DRUEZIENNE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Privée à Responsabilité Limitée**Siège : **rue du Village, 1 - 7120 CROIX-LEZ-ROUVEROY**

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : modification des statuts

D'un acte reçu par le Notaire Françoise MOURUE à Merbes-le-Château, le 25/11/2016, actuellement en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée " LA DRUEZIENNE », ayant son siège social rue du Village, 1 à 7120 CROIX-LEZ-ROUVEROY (ESTINNES). Société constituée par acte reçu par le Notaire Claude Mourue, mon prédécesseur, le 22/12/1993, publié aux Annexes du Moniteur belge du 14/01/1994, sous le numéro 940114-218 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Françoise MOURUE soussigné, le 04/02/2004, publié aux Annexes du moniteur belge sous le numéro 04048688.

Société inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0451.733.750 et immatriculée à la T.V.A. numéro 451.733.750.

RAPPORT SPECIAL

Préalablement aux délibérations portant sur l'ordre du jour ci-avant, le comparant a avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance prévu par l'article 287 du Code des Sociétés.

A ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté à la date du 31/10/2016.

Un exemplaire de ce rapport sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce en même temps qu'une expédition des présentes.

Première résolution: MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet social

en y ajoutant notamment l'activité équestre.

Modification en conséquence de l'article 3 des statuts comme dit ci-après.

« La société a pour objet toutes opérations quelconques commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'aménagement et entretien de terrains divers, signalisation routière, clôture, travaux de terrassement, de drainage, de démolition, routes et constructions d'ouvrages d'art non métalliques, pose de câbles et canalisations diverses, d'égouts collecteurs, curage, cours d'eau, entretien démaussage de toitures, commerce de détail, machines et matériel agricole et horticole, quincaillerie, travaux agricoles, transport national et international de marchandises par route pour compte de tiers.

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation d'un centre équestre et de toutes activités connexes qui y sont généralement liées, à la pratique des sports sous toute forme, quels qu'ils soient et généralement quelconques, et en particulier l'équitation et tout ce qui concerne de près ou de loin les sports équestres, ainsi que la promotion, la représentation et l'organisation de toutes activités liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a pour objet la prise en pension de poneys ou chevaux, la mise à disposition à cet effet de terrains et bâtiments ainsi que les services annexes destinés aux équipes et à leurs propriétaires; l'élevage et la

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

commercialisation de chevaux et poneys de toutes races et pour tous usages; le développement de l'intérêt pour les équidés et l'apprentissage de toutes les pratiques équestres dans toutes disciplines sportives, thérapeutiques ou autres ; la commercialisation après transformation ou non, de tous produits destinés aux animaux et plus particulièrement aux équidés ; l'accueil et l'animation des amateurs et détenteurs d'équidés dans le cadre d'un club-house.

Elle peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe ou sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode, dans toutes sociétés ou entreprises en Belgique ou à l'étranger, ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement. Elle peut prêter et se porter caution pour elles, même hypothécairement pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une opération réglementée par sa législation financière. »

Deuxième résolution: REMANIEMENT DE L'ARTICLE RELATIF AU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée générale décide de remanier l'article 5 relatif au capital social en supprimant toute référence au terme « action » pour le remplacer par le terme « parts sociales ». L'article 5 des statuts est désormais libellé comme suit :

« Le capital de la société s'élevait initialement à vingt-deux mille trois cent dix euros quarante-et-un cents, représenté par neuf cents parts sociales, souscrit au moyen d'un apport en nature à concurrence de dix-neuf mille huit cent trente-et-un euros quarante-huit cents (19.831,48 Eur) et d'un apport en espèces à concurrence de deux mille quatre cent septante-huit euros nonante-trois cents (2.478,93 Eur). L'assemblée générale extraordinaire du dix-sept juin mil neuf cent nonante-quatre a augmenté le capital pour le porter à cent cinquante-huit mille six cent cinquante-et-un euros quatre-vingt-cinq cents (158.651,85 Eur), au moyen d'un apport en nature à concurrence de cent trente-six mille trois cent quarante-et-un euros quarante-trois cents (136.341,43 Eur) et ce, avec création de cinq mille cinq cents parts sociales nouvelles.

Le capital social s'élève donc actuellement à cent cinquante-huit mille six cent cinquante-et-un euros quatre-vingt-cinq cents (158.651,85 Eur), il est représenté par six mille quatre cents parts sociales, sans désignation de valeur nominale, représentant chacun un/six mille quatre centièmes de capital.

Chaque part sociale confère un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation.

»

Toutes les résolutions qui précèdent sont prises à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait analytique conforme

Déposé en même temps:

- une expédition de l'acte;
- le rapport de la gérance;
- l'état de la situation active et passive
- les statuts coordonnés.



Françoise MOURUE
NOTAIRE

SC SPRL TVA BE 0880.636.373 RPM Charleroi
Rue de la Place, 37
6567 MERBES-LE-CHATEAU
Tél. (071) 55.53.92 - Fax (071) 55.86.79
fmourue@skynet.be